



23 décembre 2020

Coronavirus (COVID-19)

Organisation de la vaccination en Valais

Le canton du Valais a passé sa première commande de 3'900 doses du vaccin Pfizer/BioNTech autorisé par Swissmedic. Ces doses seront livrées à l'Institut central des hôpitaux (ICH) par la Base logistique de l'Armée avant la fin de l'année. La vaccination contre le Coronavirus démarrera ensuite progressivement auprès de patients des services de gériatrie de l'Hôpital du Valais (HVS). Dès début janvier voire même avant, elle sera proposée aux résidents en établissement médico-social, puis élargie aux autres groupes prioritaires déterminés par la Confédération. Selon le concept de vaccination adopté par le canton, la vaccination sera effectuée par les cabinets médicaux, les pharmacies et quatre centres de vaccination à Brigue, Sion, Martigny et Collombey, avec leurs équipes mobiles. Elle sera gratuite et se fera sur une base volontaire.

3'900 doses du vaccin Pfizer/BioNTech contre le Coronavirus seront livrées à l'Institut central des hôpitaux (ICH) par la Base logistique de l'Armée avant la fin de l'année. La vaccination démarrera ensuite progressivement auprès de patients des services de gériatrie de l'Hôpital du Valais (HVS). Dès début janvier, voire même avant, elle sera proposée aux résidents en établissement médico-social, puis élargie aux autres groupes cibles prioritaires.

Selon la stratégie de vaccination de la Confédération, le vaccin est dans un premier temps réservé à quatre groupes cibles prioritaires :

1. Personnes vulnérables (personnes de 65 ans et plus résidant en EMS ou à domicile et personnes de moins de 65 ans avec maladies préexistantes telles qu'hypertension artérielle, maladie cardio-vasculaire, diabète, maladie chronique des voies respiratoires, cancer, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement, important surpoids) ;
2. Personnel de santé et personnel d'encadrement des personnes vulnérables ;
3. Adultes vivant dans le même ménage que des personnes vulnérables ;
4. Adultes dans des structures communautaires.

Les personnes des groupes cibles prioritaires souhaitant se faire vacciner en début d'année 2021 peuvent s'adresser à leur médecin traitant ou à l'institution dans laquelle elles vivent ou travaillent. Dans les EMS, la vaccination se fera en collaboration avec les médecins traitants et les médecins répondants. Quatre centres de vaccination seront également mis sur pied dès mi-janvier à Brigue, Sion, Martigny et Collombey. La vaccination s'y déroulera sur rendez-vous. D'autres centres pourraient être déployés au besoin. Des équipes mobiles basées dans ces centres pourront se rendre dans certaines institutions communautaires pour procéder à la vaccination. Les pharmacies devraient ensuite venir renforcer le dispositif de vaccination cantonal.

Dès que les vaccins seront disponibles en suffisance, la vaccination sera proposée à l'ensemble des personnes de plus de 16 ans. Elle s'échelonnera du printemps à l'été 2021 en fonction des livraisons et du nombre de personnes souhaitant se faire



vacciner. Deux doses de vaccins par personne seront nécessaires à un intervalle d'environ un mois. La vaccination est gratuite et se fait sur une base volontaire.

Chaque canton a droit à un contingent de vaccins. Les quantités prévues sont suffisantes pour vacciner toute la population. L'ICH est chargé de la commande, du stockage et de la livraison des vaccins. C'est un défi logistique de taille, car chaque vaccin a des conditions et des durées de conservation différentes. Les cabinets médicaux, les centres de vaccination et les pharmacies commandent les doses de vaccin nécessaires à l'ICH, dans un premier temps par l'intermédiaire du canton, puis en ligne.

Informations complémentaires : www.vs.ch/covid-19, hotline cantonale au 058 433 0 144.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83